

Nouakchott, le \_\_\_\_\_ في انواكشوط

Numéro \_\_\_\_\_ الرقم

## AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

<b>Nom de l'Autorité Contractante</b>	: Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement / Projet de renforcement du système d'AEP de la ville de Nouadhibou à partir de la nappe de Boulenouar (UGPRN)
<b>Appel d'Offre International N°</b>	: 01/PNRN/MHA/2022
<b>Date de publication de l'AAO</b>	: 12 Mai 2022
<b>Dénomination du marché</b>	: Réalisation des travaux de Boulenouar et la mise en place d'un système de télégestion -lot n°2
<b>Nombre d'offres reçues</b>	: Cinq (5)
<b>Date d'ouverture des offres techniques</b>	: 28/06/2022
<b>Date d'ouverture des offres financières</b>	: 25/08/2022
<b>Date d'attribution provisoire</b>	: 02/09/2022
<b>Nom et adresse de l'attributaire provisoire</b>	: <b>AGRINEQ-SA</b> Tél/Fax : (222) 45 25 16 70/45 25 03 06, BP 5282, Nouakchott-Mauritanie Email : agrineq@agrineq.mr
<b>Montant de l'offre retenue provisoirement</b>	: Soixante-seize million cinq cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-treize ouguiyas hors taxes (76 528 493 MRU – HT) et six million trois cent vingt un mille vingt-huit USD et vingt-six centimes (6 321 028,26 USD)
<b>Délai d'exécution</b>	: Vingt-quatre (24) mois
<b>Financement</b>	: FADES

La publication du présent avis est effectué en application des articles 40 et 41 du Code des Marchés publics. Elle ouvre le recours auprès de la Commission de Règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés publics, en vertu de l'Article 55 dudit Code.

Fait à Nouakchott, le 21 /11/2022

Le président de la CPMP/MHA

Moustapha SID AHMED

